



Brève n° 08
Du 30/11/2012

Comité Technique du 29 novembre 2012

Déclaration liminaire CFDT sur le NES et la complémentaire santé.

La **mise en application du décret** concernant le Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B dans les EPST **a pris effet au 1^{er} novembre 2012**. La CFDT a dénoncé à plusieurs reprises le retard pris sur ce dossier. Une mise en application à cette date a pour conséquence de faire perdre 10 mois de revalorisation pour les agents par rapport à ceux des mêmes catégories de l'enseignement supérieur et va leur faire perdre le bénéfice de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) pour l'année 2012. **La CFDT réitère sa demande d'une application rétroactive au 1^{er} janvier 2012.**

Après l'étape du référencement, la **CFDT réitère sa volonté** de voir se mettre en œuvre **une participation significative de l'Institut au financement de cette complémentaire santé**. C'est certes une question de ressources et la CFDT n'ignore pas le contexte budgétaire général, mais c'est aussi un choix politique majeur à une époque où nombre de nos concitoyens, toutes générations confondues, éprouvent d'énormes difficultés, voire renoncent, à se soigner.

Pour la CFDT, c'est avant tout **une question de santé publique** à laquelle l'Etablissement, dans toutes ses composantes, ne peut se soustraire. Les modalités, pour engager et conduire ce vaste chantier, doivent être discutées collectivement, dès 2013, car sa mise en œuvre et son suivi demandera du temps.

A l'initiative des élus CFDT, le Comité Technique a également débattu des deux points suivants :

1. Conséquences de la fermeture de l'Unité Expérimentale de Carmaux

La CFDT a réaffirmé sa volonté que toutes les pistes, pour le reclassement des personnels concernés, soient explorées, en adéquation avec leurs compétences et au plus près de leur lieu de résidence. Elle a, par ailleurs, fait valoir le principe d'une application et d'une revalorisation de la prime de mobilité forcée dans l'hypothèse d'une réaffectation des agents

sur le centre de Toulouse, relayant en ce sens une demande exprimée par les observateurs CFDT du comité de pilotage local et adressée à la direction Générale.

2. Fusion des unités LISTO (SAD) et CESAER (SAE2)

La CFDT est revenue sur les conditions de cette fusion. Elle a critiqué la forme et la conduite de cette restructuration, unanimement dénoncées par l'ensemble des membres élus et nommés du conseil de gestion du Département SAD pour lesquels cette évolution ne résulte pas d'une logique scientifique mais obéit à un pilotage administratif de la recherche et son organisation dans les dispositifs régionaux.

La CFDT a insisté sur la nécessité d'élaborer un projet scientifique partagé par les agents des deux unités, de discuter des modalités d'intégration des agents du LISTO dans l'unité CESAER et de clarifier la gouvernance de cette nouvelle structure et le rôle respectif des Départements impliqués.